



***JOURNÉE OUTRE-MER, HOTEL DE VILLE DE PARIS,
LUNDI 19 NOVEMBRE 2007***

**Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD,
président de l'Association des maires de France**

**Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs,**

Pour la 3ème année consécutive, c'est avec une grande joie que j'ai l'honneur de vous accueillir et de vous retrouver pour cette journée qui ponctue traditionnellement le début du Congrès des Maires de France, qui sera, cette année, le dernier de notre mandat et qui marquera le point d'orgue des manifestations du centenaire de notre association.

Je souhaite une très chaleureuse bienvenue à tous les élus des communes et communautés d'Outre-Mer. Votre présence, toujours plus nombreuse chaque année, témoigne de l'importance que vous accordez à cette journée qui vous est plus particulièrement consacrée.

Permettez-moi, tout d'abord, d'avoir une pensée pour nos compatriotes de Martinique, mais aussi de Guadeloupe, qui ont été durement frappés par le passage, en août dernier, du cyclone Dean. Le Bureau Exécutif de l'AMF a souhaité immédiatement réagir, face à cette catastrophe, en décidant de contribuer financièrement au bon déroulement de la rentrée scolaire en Martinique par un versement de 10.000 € à la caisse de solidarité mise en place à cette occasion. Je voudrais ici, rendre un hommage tout particulier à la disponibilité et au dévouement,

pendant toute cette période, de nos collègues maires et remercier, en votre nom à tous, les associations départementales et tous nos collègues qui ont manifesté leur soutien à l'Association Départementale des Maires de Martinique.

Je voudrais en premier lieu saluer et adresser mes sincères remerciements à M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, qui nous accueille à nouveau dans cette magnifique salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Je voudrais aussi saluer M. Jean-Claude CADENET, nouveau délégué général à l'Outre-Mer de la Ville de Paris qui a succédé à Mme George PAU-LANGEVIN, élue Députée du 20e arrondissement de Paris depuis juin dernier. Mme George PAU-LANGEVIN a beaucoup œuvré pour les parisiens originaires d'Outre-Mer et nous a toujours beaucoup aidé dans la préparation de cette journée.

Mes remerciements vont aussi au Ministère de l'Outre-Mer, et tout particulièrement à M. Yves DASSONVILLE, Directeur de cabinet de M. le Ministre Christian ESTROSI, pour son aide précieuse dans la préparation de cette journée.

Je tiens aussi à remercier les Associations Départementales d'Outre-Mer qui nous ont aidés à

préparer le programme de cette journée et je salue tout spécialement leur Présidente et leurs Présidents :

- Mme Ghislaine ARLIE, ASSOCIATION FRANCAISE DES MAIRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE
- Mme Maria LUCILE BRESLAU, Vice-présidente de l'ASSOCIATION DES MAIRES DE GUADELOUPE, représentant M. Jean LAGUERRE, Président

Messieurs

- Jean-Louis LAGOURGUE, ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
- Serge LARCHER, ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MARTINIQUE,
- Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, ASSOCIATION DES MAIRES DE GUYANE
- Ali SOUF, ASSOCIATION DES MAIRES DE MAYOTTE
- Gaston TONG SANG, SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNESIE FRANCAISE

Je salue également Harold MARTIN, Président de l'Association des communes et collectivités territoriales d'Outre-Mer qui vient de tenir son 16e congrès à la Réunion sur le thème « Développement durable et tourisme ».

Je voulais enfin saluer les membres du Bureau de l'AMF qui sont parmi nous ce matin et je les remercie de leur présence, en particulier Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Denis MERVILLE, Michel BOURGAIN, Paul DURIEU.

Chers collègues, si nos rencontres sont hélas trop rares, je me réjouis, cependant, de voir que les relations entre vos Associations Départementales et l'AMF sont nombreuses. Les services de l'AMF sont toujours disponibles pour répondre à vos questions.

Les permanents de vos Associations départementales font, quant à eux, un travail important, pour faire remonter très régulièrement à l'AMF les informations du terrain et pour diffuser à travers vos supports de communication les prises de position de l'AMF. Ils participent aussi de manière très active aux réunions régulières des directeurs, notamment, à celle qui a eu lieu le 25 septembre dernier à l'AMF.

L'association nationale des directeurs d'associations départementales a tenu, pour sa part, son 15e congrès à la Réunion. M. Nicolas DESFORGES,

Directeur général des services, a représenté l'AMF à cette occasion.

En matière de formation, l'AMF, avec Mairie 2000, vous a accompagné pour les 3èmes universités des maires de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique qui se sont tenues, avec la collaboration de l'ANDAFAR, les 5 et 6 juillet dernier aux Trois-Ilets, en Martinique, sur le thème suivant : « 2007/2013, les nouvelles politiques européennes et nationales d'aménagement du territoire ». A l'issue des travaux, les élus ont exprimé leur volonté de poursuivre ce type d'expérience et d'y associer les élus réunionnais.

La collection nationale d'ouvrages, intitulée « Les Cahiers du réseau », fruit de la mutualisation des productions de l'AMF et des Associations Départementales, a maintenant atteint son rythme de croisière et je tiens à nouveau à encourager vos associations à s'investir dans cette collection, notamment sur des problématiques spécifiques à l'Outre-Mer.

Après « le maire et l'Etat » en 2005, « le maire au cœur de la République » en 2006, c'est le citoyen que le bureau de l'AMF a souhaité placer au centre des débats du 90ème Congrès en retenant comme thème, cette année : « Maire et citoyens : construire ensemble ». A la veille des élections municipales, au moment où notre mandat s'achève, à l'heure des bilans et des propositions, il nous est apparu pertinent de partir du citoyen, de ses attentes, de ses demandes, de ses droits mais aussi de ses devoirs à l'égard de sa commune.

Dans le cadre de notre congrès, il est une question que le Bureau de l'AMF a souhaité cette année mettre plus particulièrement en exergue : l'environnement et le développement durable. Dans ce domaine, plus que tout autre, l'action propre de la commune est vaine si elle n'implique pas étroitement le citoyen. Il y a là une responsabilité majeure de l'AMF, celle de relayer un mouvement profond porté par les maires.

Dans ce domaine, les élus ultramarins travaillent et agissent depuis longtemps, il était donc légitime que la « journée Outre-Mer », votre journée, soit, pour la première fois, consacrée entièrement à ce thème

Cette année, notre séance plénière de la matinée est consacrée au développement des énergies renouvelables.

Le paysage énergétique a évolué profondément au cours de ces dernières années : augmentation importante du prix du pétrole, impact de la consommation d'énergie sur la production de gaz à effet de serre, ouverture du marché de l'énergie, introduction des certificats d'énergie, contribuent fortement à repenser l'organisation de la production, de la distribution et de la consommation énergétiques. Le modèle centralisateur et uniforme, issu de l'après guerre, n'est plus adapté aux réalités actuelles. Il est maintenant nécessaire de privilégier les solutions locales, au plus près des lieux de consommation en recourant à des sources renouvelables et en préservant les ressources naturelles.

Lors de son discours de clôture du Grenelle de l'environnement, Le Président de la République a annoncé vouloir engager un programme national des énergies renouvelables. Dans ce cadre, il entend donner la priorité aux territoires où la notion d'indépendance énergétique prend pleinement son sens, en particulier, les départements et collectivités ultramarines.

En effet, vos collectivités sont particulièrement bien placées pour constituer une vitrine du développement des énergies renouvelables. Elles possèdent des atouts naturels importants mais supportent également les contraintes spécifiques liées à des zones insulaires. La difficulté de desserte avantage les modes de production autonomes mis en œuvre à proximité des lieux de consommation, réduisant ainsi le recours à des réseaux de distribution, parfois inexistantes.

Soleil, vent, géothermie, les territoires ultramarins ne manquent pas de sources d'énergies renouvelables. Ces dernières commencent à être valorisées avec la mise en place d'équipements de production. Vous aurez l'occasion ce matin de découvrir des réalisations intéressantes telles que :

- l'utilisation de capteurs photovoltaïques pour la production d'électricité ou d'eau chaude en Guadeloupe, en Martinique ou à la Réunion ;
- le développement de la géothermie à la Guadeloupe ;

- l'installation d'une centrale éolienne en Nouvelle Calédonie.

Toutefois, ce contexte favorable ne doit pas nous faire oublier que l'indépendance énergétique passe également par la maîtrise des consommations et l'entretien des installations. Le défaut de maintenance des installations peut faire chuter le potentiel de production. Un bon entretien passe par la formation d'agents locaux qualifiés, qui permettra non seulement la maintenance des installations, mais aussi une appropriation locale de la technique de production.

Les nouvelles conditions énergétiques nous obligent aussi à revoir nos modèles de production et de consommation. Elles incitent les maires à faire preuve d'inventivité et d'audace pour assurer à leurs concitoyens la couverture de leurs besoins énergétiques. Les énergies renouvelables, en replaçant la question au niveau local, leur en donnent l'opportunité. Le développement des énergies renouvelables concernent aussi bien l'économie locale avec ses sites de production de proximité que l'action sociale avec la possibilité d'employer sur place une main d'œuvre qualifiée ou l'environnement en préservant les ressources naturelles grâce à l'emploi de sources renouvelables. La conjonction de l'environnement, de l'économie et du social en fait donc un modèle de développement durable.

Cet après-midi, nous aurons l'occasion de débattre d'un autre sujet important touchant à l'environnement, celui la gestion des déchets dans vos départements et communautés.

Dans ce domaine également, vous faites face à des contraintes spécifiques : l'implantation des équipements se heurte à l'étroitesse des territoires et à leurs contraintes géographiques ; le dimensionnement des installations doit tenir compte de la croissance démographique, mais aussi du développement du tourisme et des mouvements de populations qui en découle.

L'organisation des nouvelles filières doit également tenir compte des difficultés spécifiques, telles que la localisation des unités industrielles de recyclage et les problèmes de transport sur de longues distances qui en découlent. Dans ces conditions, la gestion des déchets peut-elle encore s'accommoder d'une réponse de

« proximité » ou doit-on se résoudre à des solutions d'éloignement et donc à l'augmentation des distances parcourues pour la collecte et le transport des déchets ?

Cette question sera illustrée à travers plusieurs exemples :

- le traitement des dépôts sauvages encore existants ;
- la question difficile de l'enlèvement des épaves automobiles qui pose à la fois un problème de responsabilité (enlèvement des épaves) et d'absence de filière de dépollution et d'élimination ;
- le bilan d'une filière opérationnelle, celle de la collecte des déchets d'emballages ménagers.

En fin de séance, nous examinerons les modalités de la mise en place de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques. Depuis le 15 novembre 2006, les consommateurs payent une contribution visible sur tous les produits électriques et électroniques qu'ils achètent. C'est la marque la plus visible pour le grand public de la mise en œuvre de cette nouvelle filière. Pour les collectivités, l'installation de l'organisme coordonnateur OCAD3E et la signature des premiers contrats marquent également une nouvelle étape de la gestion de ces déchets. La législation prévoit que le dispositif entre en vigueur dans les départements d'outre-mer à partir du 15 novembre 2007. C'est dire à quel point ce sujet est d'actualité.

Comme pour les autres filières dédiées, les communes d'outre-mer devront faire preuve, dans ce domaine, d'inventivité et trouver les solutions adaptées aux conditions locales. Avec son contenu en emploi, ses perspectives de développement d'activités nouvelles et ses enjeux importants en matière d'environnement, cette nouvelle filière est également un atout pour le développement durable des départements et communautés d'outre-mer.

Je tiens enfin à rappeler, que, lors du Grenelle de l'environnement, l'un des points d'accord entre tous les participants concerne la nécessité de faire « un effort de solidarité nationale envers les collectivités territoriales d'Outre-mer pour en faire les vitrines du développement durable ». Cette ambition passe par la définition et la mise en œuvre, en concertation avec tous les acteurs concernés, de programmes dans les domaines de l'énergie, des déchets, des risques

naturels, de la biodiversité, des ressources naturelles, des activités extractives, des pollutions et de la santé. Je laisse à Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer le soin de vous préciser, en fin de journée, les intentions du gouvernement à ce sujet.

Je souhaite que, au cours de cette journée, en échangeant sur vos expériences réciproques, vous puissiez, tous ensemble, démontrer que le développement durable en Outre-mer n'est pas un problème, mais qu'il est d'ores et déjà une réussite.

A l'issue de cette journée de travail et d'échanges, le ministre de l'Outre-Mer, M. Christian ESTROSJ, viendra clôturer nos travaux.

A 19h, Madame ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, recevra les congressistes au Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau.

Notre souci d'intégrer toujours plus les élus d'outre-mer dans les débats du Congrès nous a amenés à vous proposer, depuis 3 ans, un atelier spécifique dans le cadre du Congrès. C'est ainsi que demain matin, à 9h30, porte de Versailles, en salle 40, un atelier spécifique a été élaboré pour vous sur le thème suivant : Fonction publique territoriale : les nouvelles dispositions applicables à l'Outre-Mer.

Les évolutions législatives et réglementaires récentes ont un impact très fort sur la gestion des agents territoriaux des départements d'Outre-Mer et de la collectivité territoriale de Mayotte. Il s'agit d'abord de l'application dans les départements d'Outre-Mer des textes concernant les agents de catégorie C et de la loi relative à la fonction publique territoriale du 19 février 2007. Il s'agit ensuite de l'intégration des agents des communes de Mayotte dans la F.P.T..

Par ailleurs, un statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie Française a été défini par ordonnance, tandis que le Congrès de Nouvelle Calédonie poursuit la mise en place du statut général des fonctionnaires des communes de la collectivité.

Face à ces évolutions, les départements et collectivités d'Outre-mer, disposent-ils des outils nécessaires à la construction ou à la consolidation de fonctions publiques à la hauteur des enjeux ? Pourront-ils, en particulier, faire bénéficier les personnels d'une formation suffisante ? Auront-ils surtout les moyens de faire face aux dépenses supplémentaires que ces réformes impliquent.

Chers collègues, vous l'avez compris, l'AMF se montre toujours plus soucieuse d'inclure pleinement l'Outre-Mer dans le Congrès et a veillé cette année à ce que les problèmes d'actualité qui vous préoccupent soient au centre des ateliers et des débats qui vous concernent spécifiquement. Mais, comme élus de la République, nous avons tous les mêmes préoccupations et c'est pourquoi je vous encourage à nous faire partager vos témoignages tout au long de cette semaine de congrès.

A la veille d'une année de renouvellement municipal, nous devons, par nos travaux, nos propositions et la confrontation de nos expériences, nourrir la réflexion de l'AMF pour qu'elle puisse encore mieux soutenir vos légitimes revendications auprès des pouvoirs publics.